



Protéger son père d'un éventuel abus

Par **hgmorse**, le 13/10/2011 à 21:20

Bonjour,

tout d'abord je vous explique succinctement la situation.

En décembre 2009, mon père a fait une grave chute dans un escalier. Il a fait 1 mois de coma "artificiel" et est passé, selon le médecin, très près de la mort.

A son retour chez lui, il semblait présenter des difficultés à marcher, un léger soucis de mémoire proche et un changement de caractère (il est devenu très désagréable) mais restait autonome, surtout que sa concubine veillait sur lui.

Par ailleurs mon père vit en Normandie et je suis en région parisienne (pour le travail), donc il est difficile pour moi de me rendre chez lui très souvent.

Après quelques mois son changement de caractère a fait fuir sa concubine, ainsi que mes deux soeurs plus âgées donc ma troisième sœur (nous sommes quatre enfants) est venue prendre le relais en s'installant chez lui. Une fois encore, cela s'est mal passé. Suite aux "plaintes" de mon père (il disait que ses enfants ne s'occupaient pas de lui), ma tante a viré ma sœur de chez lui et l'a fréquemment invité chez elle.

Depuis, elle semble avoir la main mise sur mon père, et je ne suis plus sûr que toutes les décisions qu'il prend soient vraiment les siennes. La dernière étant d'être resté injoignable 3 semaines (arrêt du téléphone portable, il est allé chez sa sœur qui est sur liste rouge) et de nous annoncer aujourd'hui qu'il a déménagé près de chez ma tante en donnant l'instruction aux déménageurs de jeter tout ce qui ne rentrait pas dans son nouvel appartement (dont des affaires qu'une de mes sœurs et moi avions laissées chez lui). De plus il m'affirme qu'aujourd'hui il ne peut plus marcher, mais va tout de même s'installer dans un nouvel appartement, dans une nouvelle ville avec pour seule connaissance et personne proche sa

sœur.

Bref j'ai la très nette sensation que ma tante abuse de mon père qui me semble dans une situation de faiblesse.

Quelles démarches puis je engager afin de savoir si mon père est toujours apte à se gérer lui même? Vérifier qu'il ne subit pas d'abus de faiblesse de la part de sa sœur? Et enfin pour le protéger de lui même et des autres si cela s'avère nécessaire ?

Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à mes interrogations et me tiens à votre disposition pour tout autre renseignement

Par **mimi493**, le **13/10/2011** à **21:21**

Sauf le faire mettre sous tutelle, rien.

ça va être difficile de s'amener chez un juge, parce que votre père s'est rapproché de la soeur.